

Département de la Savoie
Arrondissement de Saint Jean de Maurienne
Commune de SAINT AVRE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le 30 juillet
le Conseil Municipal de la Commune de **SAINT AVRE**
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
sous la présidence de **M. POUCHOULIN Simon**, Maire.
Date de la convocation du Conseil Municipal : 24/07/2020

PRESENTS : MM. POUCHOULIN Simon – BOIS Joseph – JAL Christophe
- CHAPPELLAZ Jean-Claude - DIERNAZ Max – GUGGIA André –
LACROIX Noël - RUCCHIONE Pascal,
Mmes ALPE Roselyne - CARRON Joëlle – FOUCAULT Cécile –
LHUILIER Bénédicte – RIELLO Rachel

Absentes excusées : Mme BIETRIX et Mme GIRAUD (donne procuration à
M. JAL)

Secrétaire de séance: Mme Joëlle CARRON

**N°56/2020 – Objet : Avis sur le projet d'installation d'une production de D.P.T.A sur le
Site ARKEMA de la Chambre**

Le Conseil municipal,

- Après avoir pris connaissance du dossier d'enquête publique de l'usine ARKEMA relatif à la mise en œuvre d'une nouvelle production (D.P.T.A) et noté que l'évaluation des risques sanitaires a montré, après prise en compte des remarques de l'A.R.S., qu'il n'y aurait pas d'impact sanitaire au-delà des seuils réglementaires en fonctionnement normal,

- Après avoir entendu par le Maire le compte-rendu d'une réunion d'informations tenue en Mairie de Saint-Avre en présence des dirigeants ARKEMA, de la DREAL, des élus du bassin de vie et du Commissaire-enquêteur,

Après en avoir délibéré - et à l'unanimité -

- n'exprime pas d'opposition à la nouvelle installation dans le respect des prescriptions de sécurité pour les personnels, le voisinage, l'environnement et l'ensemble des populations du bassin de vie,

- sollicite pendant les autorités préfectorales et celles en charge des contrôles d'installations et de production pour le plein respect de l'aspect réglementaire de cet établissement classé SEVESO,

- demande à ce que les élus soient informés :

. de la décision finale post-enquête,

. et régulièrement de l'avancée des travaux et des éventuels soucis rencontrés, ainsi qu'il soit prévu de communiquer aux communes les bilans annuels d'incidents de l'usine en général.

Pour copie conforme,
Le Maire,
M. Simon POUCHOULIN.

